MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE Nº 17 2 2 /MPMB/DGD du 18 JUIN 2015 (DIFFUSION GENERALE)

Objet: Généralisation de l'exploitation du module E-SAD du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)

Réf: - Circulaire n° 1700/MPMB/DGD du 03/02/15

- Circulaire nº 1709/MPMB/DGD du 02/04/15.

J'ai l'honneur de faire connaitre à l'ensemble du service et des usagers que l'exploitation du module E-SAD du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) est généralisée à l'ensemble des commissionnaires en douane agréés en activité.

En conséquence, j'invite tous les commissionnaires en douane agréés à soumettre les déclarations d'importation définitive (IM4-4000) et les déclarations d'exportation définitive (EX1-1000), en se connectant au portail du GUCE qui se chargera d'en transférer les données, en temps réel, dans le serveur du SYDAM World pour enregistrement.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet pour compter du 1^{er} juillet 2015.

Ampliations:

- MPMB/Cab
- **FEDERMAR**
- **GEPEX**
- **CGECI**
- **UGECI FNISCI**
- Webb Fontaine
- PAA
- PASP
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Frçaise
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FENADIS
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes.

Le Directeur Général

MENALED

Col. Major Issa C Administrateur Général des Services Finandiers

Officier de l'Ordre National